

## Commune de Névez (29920)

### Compte-rendu du Conseil municipal du 28 juillet 2017



L'an 2017, le 28 JUILLET à 20 heures 30, le conseil Municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 20 JUILLET 2017, s'est réuni à la Mairie de NEVEZ, en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Albert HERVET, Maire**.

**Etaients présents :** M. Albert HERVET, Mme Maryvonne LE DU JAFFREZOU, M. Alain BACCON, Mme Sandrine MANUSSET, Mme Danielle SAMSON, Mme Marylène CROGUENNEC, Mme Anne-Marie DROUGLAZET- BERNARD, M. POSTEC Bruno, M. RIGOLLET Patrice, Mme Marie DJEKHAR, M. Cédric CHEYLAN, Mme Marie Noëlle TONNELIER, M. Jean-Yves MAILLARD, M. Pascal MARREC, Mme Christine BELLEGUIC, M. Dominique GUILLOU, M. Pierre DAUER, Mme Catherine BERTHOU.

**Les conseillers absents suivants ont donné procuration de voter en leur nom :**

M. Patrick FRANCHIN avait donné procuration à M. Le Maire  
M. Bernard NERZIC avait donné procuration à Mme Anne-Marie DROUGLAZET- BERNARD  
Mme PINSIVY Valérie avait donné procuration à Mme Maryvonne LE DU JAFFREZOU  
M. Gérard MARTIN avait donné procuration à M. Dominique GUILLOU  
Mme Yveline GOURLAOUEN avait donné procuration Mme Catherine BERTHOU.

**Mme Marie DJEKHAR a été élue secrétaire de séance.**

**DEPARTEMENT DU  
FINISTERE  
Arrondissement de  
QUIMPER  
Mairie de NEVEZ**

*Nombre de conseillers :*

*En exercice : 23*

*Nombre de Présents : 18*

*Nombre de votants : 23*

Avant d'aborder le premier point, Monsieur le Maire propose la modification de l'ordre du jour en ajoutant la question suivante :

- Délibération 2017 07 04- Urbanisme- Autorisation au Maire de signer une demande de déclaration préalable

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la modification de l'ordre du jour.

### **Délibération 2017 07 00- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 09 juin 2017**

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 09 juin 2017 a été transmis par courriel aux membres de l'assemblée le 23 juin 2017 et affiché le même jour. Il est approuvé à l'unanimité.

### **Décisions prises en application de l'article L2122-22 du CGCT- Information**

Le Maire informe de décisions prises dans le cadre de la délégation que lui a confiée le Conseil municipal par délibération n° 2014 04 bis 03 du 22 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

### **Marchés publics attribués (marchés à procédure adaptée):**

Extension des réseaux d'assainissement eaux usées, secteurs de Raguénès, Kerascoët et Rospico (marchés à procédure adaptée) :

- Lot 1- Fourniture et pose de conduites de collecte gravitaire et ouvrages annexes : marché attribué le 31 mai 2017 à TRAOUEN, de Bannalec (29380), pour 3 081 703,10€ HT.
- Lot 2- Construction de stations et pose de conduites de refoulement- Pompage pneumatique : marché attribué le 31 mai 2017 à TRAOUEN, de Bannalec (29380), pour 1 259 869,87€ HT.
- Lot 3- Construction de stations et pose de conduites de refoulement- Pompage traditionnel : marché attribué le 31 mai 2017 à TRAOUEN, de Bannalec (29380), pour 553 559,12€ HT.

### **Réalisation d'un emprunt auprès de la Banque postale pour le financement des travaux d'assainissement** (le 08 juin 2017)

*Principales caractéristiques du contrat de prêt :*

Score GISSLER : 1A

Montant du prêt : 1 100 000,00 EUROS

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Montant : 1 100 000,00 EUROS

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,88%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : Périodicité semestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission d'engagement : 0,20% du contrat de prêt

### **Délibération 2017 07 01- Personnel- Modification du tableau des emplois**

Rapporteur : M. JAFFREZOU.

M. JAFFREZOU rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe

- Volumes facturés : 57 603 m3
- Linéaire de réseaux : 21594 ml
- Nombre de postes de relèvement : 11
- **Prix du m3 d'assainissement : 3.46 TTC** (base de 120 m3)
- Eaux parasites : 39.9%
- Conformité en rejet de STEP : 100 %

***Le Conseil municipal, à l'unanimité :***

- S'étonne du pourcentage élevé d'eaux parasites qui révèle une situation anormale ;
- Demande au délégataire du service (SUEZ) de réaliser une enquête et de prendre les mesures pour réduire ce pourcentage trop élevé ;
- Prend acte du rapport annuel du délégataire relatif au service public de l'assainissement pour l'année 2016.

**Délibération 2017 07 03- Intercommunalité- Rapport d'activités 2016 de Concarneau Cornouaille Agglomération**

Rapporteur : M. Le Maire.

En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire présente le rapport d'activités de CCA pour l'année 2016.

***Le Conseil municipal, à l'unanimité :***

- Prend acte du rapport d'activités de CCA pour l'année 2016 ;
- Constate que la gestion du ramassage des déchets reste insatisfaisante et inadaptée.


**Délibération 2017 07 04- Urbanisme- Autorisation au Maire de signer une demande de déclaration préalable**

Rapporteur : M. Le Maire.

Dans le cadre du projet de restauration de la charpente et de la toiture du moulin Mer du Hénan, situé sur la parcelle C 118, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer, au nom de la Commune, une demande de déclaration préalable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

  
 Le Maire,  
 Albert BERVET.

délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient de modifier le tableau des emplois, compte tenu :

- du besoin permanent d'un emploi d'agent social territorial à temps complet, réparti à mi-temps pour participer au fonctionnement de la structure du multi-accueil, et à mi-temps au sein de l'école pour participer à la surveillance des élèves, à l'animation, ainsi qu'à l'entretien des locaux ;

- de l'inscription du responsable des espaces verts, actuellement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, sur la liste d'aptitude pour l'avancement au grade d'agent de maîtrise, au titre de la promotion interne.

M. JAFFREZOU propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi au grade d'agent social territorial à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;
- la suppression d'un emploi à temps complet d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2017 ;
- la création d'un emploi à temps complet d'agent de maîtrise territorial à compter du 1<sup>er</sup> août 2017.

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

**Vu** l'avis favorable de la Commission administrative paritaire de catégorie C en date du 19 mai 2017 ;

**Vu** le tableau des emplois,

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions : D. GUILLOU et C. BERTHOU ayant chacun un pouvoir), décide :***

- De modifier ainsi le tableau des emplois ;
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## **Délibération 2017 07 02- Assainissement- Rapport 2016 du délégataire du service (Suez-Environnement)**

Rapporteur : M. JAFFREZOU.

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux délégataires de services publics de produire chaque année un rapport sur l'exécution financière et technique des contrats de délégation de services publics dont ils sont titulaires.

La transparence vis à vis du public est également assurée par la mise à disposition à la Mairie du rapport.

**Chiffres clés** : Les principales caractéristiques du service de l'assainissement sont les suivantes :

- Nombre d'abonnements : 892